

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité - Ecole d'art
BV/CL
N° 2019-D-460

**ECOLE D'ART - CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR L'EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES
ORIGINALES ET DE DESSINS DE
FRANÇOIS MECHAIN**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président modifiée,
- VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre de l'exposition « La nature à l'œuvre » proposée par l'école d'art de GrandAngoulême, est approuvée la convention de partenariat passée avec Nicole Vitré-Méchain pour le prêt de photographies originales de François Méchain.

Article 2 – La convention prévoit que les photographies seront prêtées à l'école d'art du 5 novembre au 11 décembre 2019, qu'une conférence sur l'œuvre de François Méchain sera animée par Nicole Vitré-Méchain le 6 novembre 2019 avec la présentation de 3 œuvres originales en relation avec le thème de l'exposition et une rencontre avec le public sur le site de l'épiphyte le 10 décembre 2019.

Article 3 – Le coût total de l'exposition pour GrandAngoulême s'élève à 3 416 €.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **7 novembre 2019**

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **7/11/19**
Publié ou notifié,
Le **7/11/19**